

Liberté
Egalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumière
Humanité

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52
— LYON —

Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
52, Rue Ferrandière, 52

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

Dans nos Loges. — Esprit des Morts et des Vivants. — L'Inquisition Moderne. — L'Eglise Catholique (suite). — Fête Maçonnique. — Les Couvents. — Le Monde Maçonnique (suite). — Persécutions Catholiques contre la Franc-Maçonnerie (suite). — Mémoire en faveur d'un projet d'une Société de Patronage pour les Enfants Pauvres de la ville de Lyon et de ses faubourgs. — Revue des Théâtres. — Bibliographie.

FEUILLETONS : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Société de Jésus.

DANS NOS LOGES

Faut-il, au point de vue maçonnique, préférer la qualité à la quantité? Convient-il de recevoir avec facilité ou de se montrer exigeant dans les réceptions? Les opinions se trouvent divisées en fait, quoique en thèse générale on soit presque généralement d'accord.

Evidemment, la Maçonnerie n'est pas une société dans laquelle on ait un droit absolu d'entrer parce qu'on est un brave homme, muni d'un casier judiciaire d'une blancheur immaculée. Ce n'est pas une réunion électorale, où tout citoyen a sa place, parce qu'il a sa carte d'électeur, et qu'on délibère sur des candidats qui représenteront ses intérêts comme ceux des autres citoyens.

Aussi, n'est-ce point montrer un esprit d'exclusivisme, que de refuser ceux qui, quoique fort honnêtes, n'apportent pas dans la société, où ils veulent se faire recevoir, un concours utile à cette société même, à la généralité de ses membres. Si un galant homme fait montre d'un esprit de scepticisme, qu'il aime à l'exercer, même sur les institutions traditionnelles de la Maçonnerie, il est beaucoup plus simple de le prier d'utiliser la finesse de ses critiques hors de l'atelier, que dans les réunions de la Loge. Il n'est pas raisonnable, pour une association, d'ouvrir ses rangs à un plaisantin qui ne voit que le côté superficiel des choses.

Si un brave garçon fait preuve d'une intelligence obtuse et d'une ignorance parfaite, il ne peut trouver un avantage pour lui dans les travaux des Loges qu'il ne comprendra guère; il n'y a rien d'injuste à l'engager à aller faire d'abord les premières études, qui lui permettront ensuite d'entrer dans la Maçonnerie, pour s'y rendre utile et ne pas perdre son temps et celui de ses Frères.

Quant à ceux qui ne cherchent dans la « grande famille » que des appuis pour leurs affaires personnelles, pour développer leur commerce, aug-

menter leurs relations, se couvrir de rubans et de pourpoints, pour leur amour-propre, il faut les éviter soigneusement. Si on les accueille avec trop d'empressement, sous prétexte qu'en somme ils n'ont eu aucun démêlé avec dame justice et sont de bonnes vie et mœurs, ils deviennent un élément de difficultés dans les ateliers. S'ils rêvent d'être « quelqu'un », ils accumulent les coteries pour arriver aux premiers postes, sans se préoccuper de savoir si leurs aptitudes répondent aux fonctions qu'ils envient; ils sont uniquement occupés de leur intérêt particulier, s'inquiétant peu des œuvres d'intérêt maçonnique général, ne perdant pas une minute de leur temps si elle ne leur profite pas exclusivement, et ne cherchant pas ce qui élève la société maçonnique, mais tout bonnement ce qu'elle leur rapporte en avantage matériel ou en gloire.

Ne parlons pas de ceux qui essayent de pénétrer dans la Maçonnerie pour l'espionner, chacun est d'avis d'y prendre garde, et sont fort coupables les francs-maçons qui s'exposent, par camaraderie ou par négligence, à introduire de telles recrues parmi nous.

Il ne nous semble pas nécessaire d'avoir un atelier très nombreux, ou de multiplier les Loges dans une même ville, ce qui n'a pas d'autres avantages que de donner plus de postes honorifiques, mais à l'inconvénient de laisser sans action, sans influence, sans initiative, des groupes de maçons qui, réunis, seraient une force, et qui ainsi divisés, émiettés, ne font rien, ne peuvent rien faire. Si... parfois, ils passent leur temps à contre-carrer ce que les plus ardents, les plus dévoués, veulent tenter.

Croyez-vous, lecteurs, que ce que nous écrivons là soit neuf? Non pas. Si, en bouquinant, vous trouvez comme nous la *Revue Maçonnique* de la période 1838 à 1840, vous verrez qu'on disait ceci déjà, et sans les ménagements que nous venons d'y mettre, mais il semble que les mêmes fautes reviennent périodiquement, et, en citant des articles de quelques quarante années en arrière, il faut toujours prendre garde d'avoir l'air de faire des personnalités.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Une révolution est une lamie qui dévore ses enfants.
PYTHAGORE.

Les meilleures lois ne feront pas germer la vertu dans un mauvais cœur.
F. BACON.

Il est rare qu'une grande assemblée raisonne; tout y est l'effet du choc des plus violentes passions.
DE FERRIÈRES.

Attiré par la nouveauté, mais esclave de l'habitude, l'homme passe sa vie à désirer le changement et à soupirer après le repos.
DE LÉVIS.

L'enthousiasme qu'inspire la gloire des armes est le seul qui puisse devenir dangereux à la liberté.
M^{me} DE STAEL.

Un homme ne doit jamais rougir d'avouer qu'il a tort; car en faisant cet aveu, il prouve qu'il est plus sage aujourd'hui qu'il ne l'était hier.
PAPE.

L'INQUISITION MODERNE

Nous avons eu déjà, dans ce journal, l'occasion de nous occuper des agissements des patrons cléricaux et réactionnaires de la région du Nord, et particulièrement d'Armentières.

Nous aurons encore aujourd'hui à parler d'eux, et ce ne sera peut-être pas la dernière fois.

Nous avons reçu, il y a quelques jours, d'Armentières, une lettre qui édifiera le public sur les beautés du *socialisme chrétien*. Nous en reproduisons les principaux passages :

Ici, il ne faut pas de journaux républicains; les patrons les frappent d'interdit, le *Franc-Maçon* surtout. Un ouvrier qui serait connu posséder, ne fut-ce qu'un fragment de ce journal, serait impitoyablement mis à la porte de l'atelier, et comme les patrons se sont formés en syndicat, sous la présidence du doyen de cette ville, celui qui se trouve mis à la porte d'un atelier pour une raison de ce genre, ne peut plus trouver d'occupation dans le pays. Il est mis à l'index, et les autres compagnons d'atelier, loin de lui tendre une main secourable et amie, s'éloignent au contraire comme d'une brebis galeuse; s'il veut du travail, il faut qu'il fasse amende honorable ou qu'il s'expatrie; c'est ce qu'on appelle la charité chrétienne.

Je veux vous conter un fait qui se passe chez la plupart des patrons réactionnaires de ce pays :

Les ouvriers et ouvrières sont tenus d'arriver un quart d'heure avant l'heure réglementaire de l'ouverture de l'atelier; il faut qu'ils se mettent à genoux devant le saint qu'ils ont placé dans l'usine ou dans une chapelle attenante. Le soir, il faut encore faire la prière avant de sortir. De temps en temps, un prêtre vient faire un sermon, et l'ouvrier qui a travaillé douze à treize heures dans sa journée, doit encore entendre le sermon, sous peine de renvoi.

Le dimanche, l'ouvrier est tenu d'aller à la messe, de faire partie d'un cercle catholique quelconque et de suivre assidûment les exercices, être exact aux réunions et processions, sinon, pas de travail, et par conséquent pas de pain.

Un des chefs du parti réactionnaire d'Armentières a même établi un confessionnal dans ses ateliers.

Deux ou trois fois par semaine, un prêtre se tient à la disposition des ouvriers et ouvrières.

Si l'on rapproche la lettre de notre correspondant des renseignements que nous avons déjà donnés (voir notre numéro 50) sur les procédés employés par les patrons qui n'ont pas de confessionnaux chez eux, pour obliger leurs ouvriers et ouvrières à se confesser, on aura une idée assez exacte de ce qu'on entend par le mot : *Socialisme chrétien*.

On peut dire que l'inquisition règne à Armentières, comme dans beaucoup d'autres localités, le but poursuivi est le même, les instruments de supplice ont changé : la torture et le bûcher ont seuls été remplacés par l'humiliation et la faim.

Cette inquisition n'est pas moins odieuse et coupable, et nous espérons qu'on le comprendra en haut lieu.

Nous osons espérer qu'on soumettra à une surveillance plus active et plus rigoureuse ces étranges établissements industriels, véritables couvents, dans lesquels les principes fondamentaux du droit français sont indignement foulés aux pieds.

La liberté de conscience est odieusement violée par les cléricaux du Nord, qui se mettent chaque jour hors la loi. Les laisserons-nous faire! Leur omnipotence n'aura-t-elle aucune borne? Devons-nous laisser se prolonger plus longtemps cette iniquité digne du moyen âge? Non, l'autorité à l'impérieux devoir d'intervenir et de faire cesser ces abus.

Et si nous ne devons trouver dans l'arsenal de la législation française des textes assez clairs et assez précis, nous demanderions à nos représentants, et nous le demanderions jusqu'à ce que satisfaction nous eût été donnée, de fournir à l'autorité des armes pour sévir, d'édictier des peines rigoureuses contre quiconque oserait porter atteinte à la plus inviolable et à la plus imprescriptible des libertés humaines : à la liberté de conscience.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(Suite. — Voir les numéros 52 et suivants.)

Dès que l'accusé était enfermé, les officiers de l'inquisition se rendaient à son domicile, y dressaient un inventaire de tout ce qui s'y trouvait, procédaient à la saisie de tous ses biens, qui devenaient la proie de l'Eglise et de l'inquisition, laissant la femme et les enfants dans la plus affreuse misère. Combien de malheureux ont été ainsi les victimes de l'Eglise, à cause de leur fortune. Rien ne coûtait à l'Eglise pour satisfaire son ambition; pour s'emparer des fortunes, tous les moyens lui étaient bons. Si un homme riche était

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 57

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Couchée par terre, en face de la maison qui brûlait, la folle se tordait en d'affreuses convulsions, difficilement contenue par quatre hommes qui ne savaient que faire de cette créature hurlant, mordant, la bave à la bouche et le sang aux yeux. On était allé prévenir le bureau de police et bientôt on arriva. On attachait la malheureuse, on la bâillonna pour étouffer ses clameurs et, comme là-haut, à la Croix-Rousse, il n'y avait pas de voiture de place, à cette heure avancée de la nuit, on la conduisit au poste et provisoirement on la déposa dans la chambre de sûreté, après

l'avoir mise dans l'impossibilité de se servir de ses mains contre ses gardiens et contre elle-même.

Pendant ce temps, le drame continuait, effrayant, dans la maison incendiée. En dépit des premiers secours, les flammes, alimentées par les matières combustibles du sous-sol et du rez-de-chaussée, avaient pris des proportions colossales — les deux étages supérieurs n'étaient déjà qu'un vaste brasier — et une immense lueur rouge s'étendait sur le ciel noir de la Croix-Rousse et annonçait de loin aux promeneurs de nuit de la ville basse, que là-haut, sur le plateau ouvrier, un sinistre effrayant sévissait avec rage.

Les habitants des deux appartements avaient pu s'enfuir. Chez les Valin, un ouvrier, accouru pour prêter son aide aux incendiés, soignait Pauline. La pauvre jeune femme était dans un état pitoyable. Elle savait que son mari avait été frappé par un assassin et oubliait sa propre souffrance, elle sanglotait désespérément, demandant à chaque minute : Jacques! Jacques! je veux le voir! portez-moi vers lui!...

Valin et sa femme terrifiés, sans asile, obligés de veiller au petit enfant de Jacques, que sa grand-mère avait eu à peine le temps d'enlever de son berceau, s'abîmaient, en une douleur silencieuse. Leur fille était là, devant eux, blessée, dangereusement peut-être, leur gendre gisait à côté, inanimé, perdant le reste de son sang par

une atroce blessure en pleine poitrine, leur maison brûlait avec toutes leurs ressources — et ils restaient avec ce petit enfant sur les bras pendant qu'au milieu de la nuit l'incendie éclairait ces douleurs et ces ruines.

Cette fois la folle, n'avait pas manqué Jacques. Le malheureux avait été frappé au cœur et il était mort foudroyé. On l'avait porté dans l'allée en face de la maison incendiée, et l'on attendait un brancard pour l'emporter à la morgue en attendant son autopsie judiciaire et ses obsèques.

Pauline, nous l'avons déjà dit, n'était pas dangereusement blessée, mais son désespoir aggravait singulièrement son état.

On avait procédé de la seule façon qui fut possible et on la transporta d'urgence à l'hôpital de la Croix-Rousse. L'interne de service l'avait aussitôt admise et lui avait fait un premier pansement préalable, il lui avait administré un narcotique énergique pour la forcer au repos et au sommeil en disant au père Valin : Maintenant tout danger immédiat est conjuré, vous pouvez vous retirer.

Se retirer! Où? — Le pauvre vieux était allé prendre sa femme qui attendait terrifiée dans un coin du parloir, son petit enfant endormi sur les bras, et il était sorti à pas lents de l'hôpital. Plus d'asile, plus de ressources, Jacques mort, Pauline blessée à l'hôpital et un enfant au ber-

ceau sur les bras de la vieille grand-mère! Quel effondrement!

Pendant ce temps, la folle faisait rage dans le poste de police. Maintenant le délire avait atteint la période de paroxysme. La face tuméfiée, elle se roulait sur le sol de la chambre d'arrêt. Les cris redoublaient, et c'étaient de véritables convulsions qui secouaient jusqu'aux fibres les plus profondes son corps endolori.

Le commissaire de police n'hésita pas plus longtemps.

— On ne peut garder ici cette femme, il faut immédiatement la faire conduire d'urgence à Bron. Et c'est ainsi que Louise fut reconduite à la maison d'asile qu'elle avait quittée la veille.

(A suivre.)

Almanach populaire illustré du Franc-Maçon pour 1887. — Nous apprenons avec plaisir l'apparition d'un almanach populaire destiné à répandre et à propager les idées et les principes de la Maçonnerie, à combattre cet éternel ennemi de nos droits et de nos libertés qu'on nomme le cléricisme.

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de recommander à tous nos amis la propagation de cet almanach, qui s'adresse à tout le public et qui peut être un très puissant moyen de propagande.

L'almanach du *Franc-Maçon* est édité par la librairie Charavay frères et C^{ie}, rue de Furstenberg, 4, Paris, et sera bientôt en vente dans tous les kiosques et toutes les librairies.

On peut dès maintenant s'adresser à l'administration du *Franc-Maçon*, par correspondance, 52, rue Ferrandière. Le prix de cet almanach est de 50 centimes.

un bon pratiquant, s'il ne donnait aucune prise sur lui, on s'attaquait à ses ancêtres, on évoquait leur mémoire, et il était toujours possible d'y trouver matière à condamnation, pour le dépeupler de tous ses biens.

Les malheureux, enfermés dans les cachots, étaient soumis à des interrogatoires nombreux, et, s'ils ne s'avouaient coupables, on les soumettait au supplice de la question par la corde, par l'eau et par le feu, ou par mille autres moyens plus barbares les uns que les autres, et il était rare que le patient ne fût amené par la douleur ou l'épouvante à se déclarer coupable, quoiqu'innocent.

Il serait impossible de dire les milliers de victimes qui périrent sur les bûchers après avoir subi mille tortures, pendant près de trois siècles que dura l'inquisition.

L'édit de Nantes, promulgué par Henri IV en 1598, mit fin, pour un temps en France, aux persécutions religieuses, en assurant aux réformés la liberté de conscience.

Cette trêve ne dura pas un siècle. Sur les instances de Louvois, qui ne rêvait que la guerre, et du père Lachaise, de la Société des Jésuites, Louis XIV, en 1685, révoqua l'édit de Nantes.

Cette révocation fut accompagnée d'une foule de déclarations plus cruelles les unes que les autres; les provinces, et principalement le Midi, furent remplis de dragons qui vivaient à discrétion chez l'habitant, joignant les tourments à la ruine, ils furent les bourreaux d'un très grand nombre de victimes.

La fuite était punie comme l'opiniâtreté dans l'hérésie; les galères furent remplies des plus honnêtes gens, les prisons regorgèrent de femmes et de filles; une infinité se rachetèrent de la tyrannie par des abjurations simulées; les dragons, qui les avaient ruinées et tourmentées, les conduisaient à l'église où on les faisait confesser et communier sans délai. La plupart des évêques se prêtaient à ces abominations auxquelles présidaient les intendants des provinces.

Louis XIV recevait à chaque instant des listes d'abjuration et de communion par milliers, et il les montrait avec joie à ses courtisans; il se croyait un apôtre et se glorifiait de ces milliers de sacrilèges.

Les persécutions, les supplices, les proscriptions et le pillage des dragons amenèrent la ruine, la désolation et l'émigration; le commerce et l'industrie se réfugièrent à l'étranger et la France, dépeuplée, en partie inculte, en proie à la guerre civile, fut réduite à la plus affreuse misère.

Ce fut surtout en Espagne que, pendant six cents ans, l'inquisition exerça ses ravages. Établie en 1232, sous le pontificat de Grégoire IX, elle ne se termina réellement qu'en 1820, bien qu'elle eût été supprimée pendant l'occupation française, par un décret de Napoléon I^{er}, du 4 décembre 1808.

Un des premiers actes de Ferdinand VII, lorsqu'il entra en Espagne, au mois de mars 1814, fut le rétablissement de l'inquisition; mais elle ne subsista pas longtemps. Les idées avaient fait des progrès, et, en 1820, le peuple se rua sur les tribunaux du saint-office, enfonça les portes, délivra les prisonniers qui gémissaient dans les cachots et brisa les instruments de torture.

Lors de l'établissement de l'inquisition en Espagne, les juifs étaient en possession de tout le commerce et avaient acquis d'immenses richesses, qui excitaient la convoitise de Ferdinand V et du pape Sixte VI; l'inquisition se hâta de les poursuivre, mais beaucoup embrassèrent le christianisme, par crainte des châtiments, et les autres quittèrent l'Espagne.

Ceux qui s'étaient fait baptiser n'en conservaient pas moins leurs croyances, et se livraient en secret aux pratiques de leur culte; ils ne tardèrent pas à être découverts et furent les premières victimes de l'inquisition, à la grande joie du pape et de Ferdinand V, qui s'emparèrent de leurs immenses richesses.

Pour donner plus d'importance à l'inquisition, le roi d'Espagne organisa un conseil royal de l'inquisition, désigné sous le nom de *Conseil de la Suprême*, composé du grand inquisiteur président, d'un évêque et de deux docteurs en droit.

En 1484, le grand inquisiteur Torquemada convoqua à Séville une junta générale des inquisiteurs et de la Suprême, qui décréta les premières lois de l'inquisition d'Espagne, sous le titre d'*Instructions*, en trente-huit articles, tous plus hypocrites et plus sanguinaires les uns que les autres; les spoliations, les confiscations, les amendes pécuniaires faisaient le fond de presque tous les articles.

L'article 20 portait même que, s'il était prouvé par les livres ou par la conduite d'un homme mort, qu'il avait été hérétique, il devait être jugé et condamné comme tel, son cadavre exhumé et la totalité de ses biens confisquée aux dépens de ses héritiers naturels.

Un code, aussi sanguinaire, dont l'exécution était confiée à des hommes qui croyaient être agréables à Dieu en faisant brûler des milliers de leurs semblables, ne pouvait que rendre l'inquisition des plus odieuses; aussi, fut-elle souvent la cause de sanglantes révoltes. Un inquisiteur, Pierre Arbués, qui s'était signalé par son zèle et ses atrocités, fut assassiné; un des complices fut pris et avoua, dans les tortures, ce qu'il savait du complot et facilita les recherches en désignant une partie des conjurés.

Il serait difficile de compter les familles qui furent victimes de la vengeance des inquisiteurs; le plus léger indice suffisait pour arrêter des malheureux qui mouraient lentement dans les cachots; personne n'était épargné. Il y eut peu de familles, même parmi les nobles, qui ne comptât au moins un de ses membres au nombre des victimes; don Jacques de Navarre, fils de l'infant don Carlos, fut lui-même enfermé dans les prisons de Saragosse, pour avoir favorisé la fuite des conjurés. (A suivre.)

FÊTE MAÇONNIQUE

MACON

Le 3 octobre dernier, la Loge les Arts réunis, de Maçon (Saône-et-Loire), célébrait sa fête solsticielle annuelle.

Un grand nombre de Loges de Lyon, Tarare, Belleville, la Motte-Bouchot, Tournus, Villefranche, Bourg, Chalon, etc., s'étaient fait représenter.

Le Grand Orient de France s'était aussi fait représenter par le Frère Colfavru, président du Conseil de l'Ordre.

Le F. . . Madier-Montjeu s'était fait excuser. Le Vénérable ouvre la solennité en souhaitant la bienvenue aux Frères visiteurs, et tout particulièrement à M. Colfavru, ancien représentant de Saône-et-Loire, en 1848, et lui cède la présidence.

L'éminent président du Conseil de l'Ordre, en prenant la présidence de la fête, prononce un remarquable discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso*.

Discours du F. . . Colfavru.

Je vous remercie, mes FF. . ., de m'avoir décerné la présidence. C'est moins le président du Conseil de l'Ordre que l'ancien député, qui est heureux de se trouver parmi vous, car il y a pour lui souvenir de jeunesse, de cette époque, dont parlait il n'y a qu'un instant le F. . . Martin. Peu sont ici, mais il en est encore qui peuvent attester combien étaient vifs les sentiments de la jeunesse d'alors.

En me rendant à votre invitation, je me disais que lorsqu'on a représenté un département comme celui de Saône-et-Loire, c'est un grand honneur. Et c'est un honneur plus grand encore de pouvoir se dire qu'on est resté fidèle à ces idées de liberté qui sont les vôtres; que, de même en exil, une seule pensée a été nôtre: le dépôt pur et sans tache des traditions dont vous nous aviez confié la défense. Et pensez-vous, mes chers amis, que je ne sois pas plus sensible au souvenir de cette époque où, à peine âgé de vingt-neuf ans, inconnu, vous me choisissiez comme représentant de Saône-et-Loire, qu'à la dernière manifestation électorale du département qui m'a élu, alors qu'il ne pouvait pas m'ignorer?

Ce sont donc ces sentiments de jeunesse que j'aime à rappeler et qui me rattacheront à ce département jusqu'à ma fin.

Au nom du G. . . O. . . de F. . ., je viens participer à vos travaux, chargé d'une mission nettement déterminée, que consacre chaque jour l'évolution qui se manifeste depuis trois ans. Vous avez vu dans deux importantes circulaires le compte rendu des travaux qu'a dirigés le G. . . O. . . et l'esprit qui anime la nouvelle administration. Il a fallu combattre cette vieille forteresse du passé. La résistance a été sérieuse; mais enfin, l'idée juste a triomphé; la Constitution a été révisée dans un sens plus démocratique et plus large; le Conseil de l'Ordre lui-même a été renouvelé profondément.

Et en me reportant à cette Assemblée, laissez-moi vous dire que pour assurer la solidité de la représentation du pays, il faut que les élus retournent sur les bancs de l'égalité, afin qu'ils n'oublient pas leur origine et n'en viennent pas à se considérer comme directeurs indispensables.

Lors de mon élection à la présidence du Conseil de l'Ordre, l'an dernier, j'ai dit: Il y a assez longtemps que nous sommes fermés dans nos temples; il est nécessaire que nous fassions rayonner au dehors nos doctrines. Dans les Assemblées, nombre de députés et de sénateurs ne doivent d'être arrivés que par l'appui des L. . . Et cependant, combien l'oublie! combien méritent ce reproche sanglant, d'être ingrats envers la Franc-Maçonnerie. Je réunis donc tous les députés et les sénateurs-maçons de tous les rites, et je dis à l'Assemblée qu'il était impossible que la Franc-Maçonnerie supportât plus longtemps cette diffamation continuelle d'un parti qui redouble d'audace; qu'en présence de cette levée de boucliers des cléricaux, il fallait absolument agir, aller dans les départements, souvent privés de défense, porter la parole dans ces régions qui ne nous connaissent pas et où règne l'intrigue, propager les traditions immortelles de la Révolution française.

Et c'est ainsi, mes FF. . ., que nous avons organisé les croisades. Je viens de Vannes, ce coin de la France encore si imbu des préjugés monarchiques. J'y ai porté, au nom du G. . . O. . ., la parole maçonnique et républicaine. J'ai laissé des cœurs reconfortés, qui peuvent, du reste, compter sur nous. Nous aussi, irons faire nos pèlerinages de liberté et de justice dans ce pays, et il arrivera un moment où les hommes qui ont trompé la loyauté et la simplicité des électeurs ne seront plus écoutés et ne reviendront plus faire tache dans la représentation nationale.

Pénétrons-nous donc bien que nous avons des devoirs à remplir et que tout n'est pas fait parce que nous avons la République, cette République à laquelle nous ne sommes arrivés qu'en passant par la Chambre de 71, par cette Constitution d'esprit monarchique, qui est un empêchement au libre développement de nos institutions. Par cette Constitution qui, cependant, a fait la discipline républicaine, par cette loi des Conseils généraux, qui a déjoué les plans des réactionnaires et tourné en faveur de la République.

À côté de la constitution, il y a de bonnes lois organiques à établir, ce qui permet d'obvier à bien des inconvénients; il y a le remaniement des impôts, en

un mot, un ensemble de réformes qui présente un horizon assez large.

Et alors nous pourrions faire une révision spéculative de la constitution, dans laquelle nous insérerions des articles qui consacrent sans ambiguïté les conquêtes de la démocratie.

Il est une erreur qu'il importe de réfuter. On a dit souvent que depuis la proclamation de la République la Maçonnerie était inutile. Il faut réagir contre cette appréciation. Où donc voit-on, comme dans nos temples, toutes les théories, toutes les opinions se produire au milieu du silence? Nulle part. Et c'est pourquoi nous devons faire la patience, nous recruter avec soin et former l'état-major de la République. Nous n'avons du reste plus à redouter ces grandes luttes des premiers jours. Mais, quand nous ferons l'histoire de la grande tradition, nous nous inspirerons toujours des grands apôtres que nous rencontrerons.

Nous verrons ces cahiers de 1789 sortis des Loges et non venant des paysans; ces cahiers qui exprimaient si bien la souffrance de l'époque, en même temps que les sentiments du droit. Nous admirerons cette période des grandes lattes.

Après les hécatombes horribles du premier empire, la vie reprend peu à peu dans nos Loges: nombre de grands hommes avaient péri. Il s'en retrouve cependant en 1815, à cette époque sanglante, et c'est alors que s'affirme cette lutte à mort de la liberté contre l'oppression. C'est la Charbonnerie qui fournit ces âmes fortement trempées qui ont renversé le despotisme cléricale à jamais disparu.

Puis 1830, puis 1848, où nous voyons les francs-maçons membres de l'Assemblée. Le second empire vient qui les exile; mais à cette époque encore et au retour de l'exil, les maçons se retrouvent pour poursuivre la lutte.

Après 1870, ce sont eux qui partout organisèrent la République.

Aujourd'hui, il faut travailler à l'enseignement civique; il y a de graves problèmes à résoudre; il faut former un état-major d'hommes qui étudient ces problèmes; il faut resserrer plus que jamais les liens de la démocratie, car dès lors les luttes seront partout, il faudra se maintenir ferme sur un terrain que l'on nous disputera pied à pied.

Il faut posséder l'administration des communes, car le jour où les républicains en seront maîtres, les grands pouvoirs seront obligés de marcher.

Je vous disais: il faut faire l'enseignement civique, il faut enseigner ce qu'est le budget, ce qu'est la commune, ce qu'est le conseiller municipal, arriver à pouvoir questionner celui-ci, sans l'embarasser, sur l'administration qu'il représente.

La publicité des séances a été un pas fait dans cette voie, car c'est justement pour apprendre au public ce qu'est le pouvoir municipal.

Examinez bien notre Constitution, vous y trouverez tout une étude administrative.

La République, c'est le progrès, oui, mais avant tout, nous sommes les serviteurs de la patrie, et pour cela il faut que nous soyons aussi les serviteurs de la Franc-Maçonnerie, il faut former cet état-major dont je vous parlais tout à l'heure, il faut que les lumières s'acquiescent.

Pratiquons surtout la solidarité entre nous, protégeons ceux qui ont à se plaindre d'abus de pouvoir ou qui souffrent de la tyrannie cléricale. Et non seulement nous le pouvons, car la Franc-Maçonnerie est puissante. Elle a agi ainsi pour des militaires, et a obtenu satisfaction. Tels sont donc l'œuvre et le but de la Franc-Maçonnerie. Et c'est ce qui a fait que nous avons entrepris d'établir un fonds de propagande. Il est en création, il se recommande à la foi maçonnique, car son utilité est incontestable, et il permettra de rendre de grands services. Les cléricaux font la propagande par le livre et par l'image; entrons, nous aussi, dans cette voie; imitons le F. . . Jeanvrot, qui vient de publier un almanach illustré très intéressant.

À la dernière assemblée du Convent, une importante décision a été prise: Pour marquer la célébration du centenaire de 1789, un livre sera fait, qui contiendra l'histoire des hommes qui ont illustré la Révolution. Cette étude a été accueillie à l'unanimité. L'œuvre sera accomplie par des savants. Pour reprendre ce livre, il faudra la coopération de tous.

En terminant, je vous dis encore merci pour la jouissance suprême que vous m'avez procurée de revenir dans ce département, d'où je suis parti pour aller en exil, fier de représenter un département aussi patriote que le vôtre.

Ce très remarquable discours a été souvent interrompu par les applaudissements de l'assemblée.

Les dernières paroles de l'orateur ont été couvertes par une double salve d'applaudissements. (A suivre.)

LES COUVENTS

Nous avons encore à enregistrer de nouvelles tentatives de captation à l'actif des couvents.

Ceux que nous allons citer aujourd'hui nous sont fournis par le *Progrès de la Somme* et la *Semaine anticléricale* de Nevers.

Le *Progrès de la Somme* raconte qu'il vient de se passer dans son diocèse un fait scandaleux qui rappelle celui d'Auxerre.

Une dame veuve X. . . avait mis, il y a trois ans, sa fille en pension dans un couvent.

Chaque fois que la mère allait voir sa fille, elle constatait avec chagrin que son enfant lui témoignait une indifférence de plus en plus marquée au fur et à mesure qu'elle avançait en âge.

Vivement émue d'une froideur qui, chez la jeune fille, finissait par tourner à l'aversion déclarée, M^{me} X. . . se rendit chez les religieuses et demanda à retirer sa fille, qui n'a que seize ans et qui, par conséquent, est absolument sous l'autorité maternelle.

Or, quand la mère voulut reprendre son enfant,

elle reçut un refus formel de la part de la sœur supérieure, qui déclara que M^{me} X. . . ne voulait plus rentrer dans sa famille, qu'elle avait la vocation religieuse et qu'elle resterait au couvent.

Vainement, M^{me} X. . . fit les instances les plus pressantes pour qu'on lui rendit sa fille; elle se heurta à un parti pris formel de méconnaître son autorité maternelle.

Définitivement rebutée, elle se vit dans l'obligation de recourir à l'autorité et de s'adresser au commissaire de police.

Celui-ci se présenta immédiatement au couvent et force fut bien à la supérieure d'obéir à son injonction et de rendre la jeune fille.

Celle-ci a été immédiatement envoyée dans un pensionnat.

Après celui-ci, un autre.

C'est décidément une série.

Dernièrement, un dimanche, en sortant de vêpres, une jeune fille quittait une commune du département de l'Allier, accompagnée de deux amies, ses complices, prétextant une promenade sur la route de Commeny. Mais la nuit venue, quelle ne fut pas la surprise de la malheureuse mère d'apprendre que sa fille avait pris le train à la gare de Commeny, avec deux religieuses qui l'y attendaient, pour se rendre à Bourges, dans un couvent.

Le lendemain matin, le frère de la jeune fille et deux autres parents se rendirent à Bourges et se présentèrent où elle était déjà enfermée; mais, malgré toutes leurs prières et toutes leurs menaces, il leur fut impossible de la voir. Les sœurs lui firent écrire quelques lignes qu'on remit à son frère, où elle disait: « Le sacrifice est consommé; je regrette toute la peine que j'ai causée à ma mère. » Car il faut dire que la mère venait de perdre son mari et que la jeune fille avait juré et promis, au lit de mort de son père, qu'elle n'abandonnerait point sa mère. Mais il faut croire que le couvent, pour ces gens-là, passe avant tous les serments du monde.

Tous ces faits doivent servir d'enseignement.

Sur tous les points de la France, c'est un même mot d'ordre, les moyens employés sont les mêmes, et nous prions les mères de famille de veiller et de prendre garde.

L'éducation qu'elles font donner à leurs enfants est la première cause de cet abandon dont leurs filles se rendent coupables envers elles.

Nous sommes heureux de constater que l'appel que nous adressions à nos amis dans le numéro précédent a été entendu. Nous avons déjà reçu deux lettres nous citant des faits à la charge des couvents. Nous les avons soigneusement classées; elles viendront grossir le dossier que nous constituons, dossier dont l'importance peut être considérable, si tous nos lecteurs veulent bien nous apporter leur précieux concours, et nous sommes certains qu'il ne nous sera pas refusé.

LE MONDE MAÇONNIQUE

(Suite.)

Que l'on cherche dans les papiers maçonniques de ce Frère, s'ils sont encore conservés, et l'on y trouvera une correspondance échangée avec Rome, Naples et Turin, laquelle a pour unique objet d'organiser la chose déjà convenue, et d'aplanir certaines difficultés administratives que rencontrait encore ce célèbre concile, devenu, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'idée fixe des derniers jours de notre honorable ami.

Que pensera-t-on d'un pareil adhérent de la « Sainte » Eglise romaine?

Cependant, c'est encore lui, mort, qu'elle a réclamé et enterré avec tous les honneurs dus à sa foi religieuse. S'il eût été vivant... c'eût été autre chose.

Il nous semble voir cet autre Lazare revenant à la vie, déchirant son linceul et faisant rentrer sous terre ces imposteurs qui insultaient à son caractère et à sa mémoire. On le leur avait livré; il gisait sans défense, et ce cœur de maçon encore tiède dut s'éveiller et saigner dans sa tombe, couverte de patenôtres et d'eau bénite par ces pirates de la mort.

Et notez bien qu'il y avait là nombre de maçons, et des plus hauts gradés, venus de loin et de l'étranger, et que pas un ne prit la parole, ne fût-ce que pour protester dignement sur le simple éloge maçonnique du défunt contre cette violation de la personnalité humaine.

Sans doute que chacun, comme nous, avait le cœur et les lèvres serrés, si bien que notre illustre Frère, grand commandeur, après une longue et laborieuse carrière pendant laquelle il prononça tant d'oraisons funèbres, s'en alla sans un mot d'adieu. C'était navrant.

À qui la faute? nous dira-t-on. À qui la faute? Et pourquoi en Suisse, pays de liberté par excellence, en êtes-vous réduits à ne pas savoir garder vos morts! Tandis qu'ailleurs c'est tout le contraire.

La faute, en majeure partie, est peut-être bien à nous, maçons. Nous l'avouons. Aussi, devons-nous tâcher de réagir contre ces abus. Mais si la Suisse, avec ses institutions libérales en est témoin, il est d'autres pays tout aussi libres qu'elle qui n'en sont pas exempts.

Pour que le contraire fût vrai, il faudrait supprimer quelque part au monde l'Eglise romaine... Alors que, partout et toujours, elle a été et sera la même dans son but et sa tactique.

La domination universelle: voilà le but; et pour y arriver tous les moyens sont bons. Quant à la tactique, depuis la première heure jusqu'à nos jours, elle n'a pas changé. On peut en juger.

Lorsque le fondateur de la suprématie temporelle et spirituelle de l'Eglise vint à Rome, il avait l'air humble, modeste, misérable comme un pêcheur sans filets et sans barque. Du bout du chemin, il aperçoit

le maître du monde assis sur son trône, entouré de grandeur et de puissance.... « J'occuperai cette place », se dit-il à lui-même. Et quelques siècles s'étaient à peine écoulés que l'un de ses successeurs disait à un semblant d'empereur, qu'il avait peu à peu supplanté dans les honneurs et les charges de l'Etat : « Ote-toi de là que je m'y mette. »

Malgré sa vie infâme et lâche, les derniers sacrements furent durement accordés au dernier des Césars ; car l'évêque de Rome, pour être bien sûr de son fait, avait pris soin de son agonie et de sa sépulture.

Aussi depuis, vit-on les papes, tyrannisant les peuples et les rois, déposer ou consacrer les uns, lier ou délier les autres ; et demeurer seuls à avoir raison dans l'univers, sous peine de torture et de mort.

Heureusement que les beaux jours de l'Eglise ne sont plus et que sa puissance a cessé d'être temporelle, sans quoi, vivants ou morts, les libres-penseurs et les Maçons n'auraient qu'à s'attendre au sort des Templiers et des hérétiques, dont les bûchers incendièrent longtemps l'Europe épouvantée. Oui, les papes n'ont plus que la puissance spirituelle. C'est pourquoi, en attendant de meilleurs jours, ils affectent de reprendre, jusqu'à un certain point, les allures modestes de Pierre le Pêcheur. Ils rusent, ils conspirent contre la société, et pour mieux réussir de nouveau, ils viennent d'appeler à leur aide les jésuites.

Dès lors nous allons avoir le règne de la casuistique et de l'opportuniste en religion. De la même bouche, on soufflera et le chaud et le froid. De Rome on criera tout haut : Maudits soient les libres-penseurs et les francs-maçons, qu'ils disparaissent de la surface de toute la terre ! Ailleurs, sur un ton plus doux on dira : « Un ennemi mort sent toujours bon ; enterrez-les avec tous les honneurs dus aux fidèles : On croira qu'ils en faisaient partie ; après avoir, in extremis, reconnu la majesté de nos dogmes.

Ce qui a lieu en petit dans une commune, à l'occasion d'un enterrement, se passe également en grand à propos de politique sur la scène du monde, où nous voyons les papes recommencer à flatter les puissants de la terre, à échanger avec eux des lettres d'amitié et des décorations, qu'ils soient hérétiques, schismatiques ou excommuniés, qu'importe !... L'essentiel, pour le moment, est d'être du côté du plus fort, en attendant de pouvoir le remplacer plus tard.

Tartufe et Escobar et tous les saints de la dévote Compagnie n'ont jamais été plus logiques. Cependant, malgré toute leur habileté et leurs patients efforts, nous sommes autorisés à penser que les papes ne réussissent pas de sitôt à subjuguer de nouveau la société qu'ils se sont aliénée à force de tyrannie. Les siècles de foi sont morts. On ne les verra plus renaitre ; les papes en ont scellé la tombe avec le Syllabus et le Concordat, deux inconséquences, qui n'ont de rival que leur prétendue infailibilité.

Toutefois, n'étendons pas trop les limites de notre sujet et revenons aux violences que nos FF., à leurs derniers moments, ont à subir parfois, non seulement en Suisse, mais un peu partout, dans les pays où l'utramontanisme a conservé quelque action, lui, dont la règle de conduite, rappelons-nous le bien, « a toujours été : « En matière de propagande, qu'im-
portent les moyens, pourvu que l'on réussisse. »

Que l'on veuille bien, un instant, se rendre compte de la différence des situations et de l'identité des résultats ; ensuite, on touchera la vérité du doigt. Nous comprenons qu'à distance on ne s'explique guère l'attitude « plus qu'empresée » prise ici par le clergé, quand il s'agit d'enterrer un maçon, alors qu'ailleurs il paraît si dédaigneux, si plein de répulsion. Pures grimaces ! vous allez comprendre :

Dans un pays comme le nôtre, où MM. les curés ont perdu leur prestige et sont astreints à l'habit civil, où les Loges sont deux fois plus nombreuses que les chapelles, les ecclésiastiques sont loin de tenir le haut du pavé ; ils restent confinés dans leurs confessionnaux et leurs sacristies. De telle sorte qu'ils sont tout fiers et tout heureux de pouvoir, à certains jours d'enterrement (ce sont pour eux jours de fête) faire exhibition de leurs petites personnes. Cela produit toujours un certain effet. D'ailleurs, ils tiennent surtout à donner le change en prenant une impor-

tance qu'ils n'ont pas en réalité, et en ayant l'air de compter parmi leurs ouailles les citoyens les plus marquants. Vivants, ils ne les ont jamais vus à leur culte ; morts, ils les soumettent au rôle de comparaisons. Etrange comédie ; enfin, si le prêtre romain, dans sa rigueur, se refusait de présider à la cérémonie ; le prêtre libéral, dans son indulgence éclairée, l'accepterait. De là la concurrence, et, partant, le bon marché.

Qu'on nous pardonne encore ces expressions, car elles dépeignent trop bien la situation pour ne pas nous en servir. Voilà pour la Suisse en partie.

Dans les pays où le clergé domine, le système, ainsi que nous le disions tout à l'heure, est différent en apparence ; au fond, il est absolument le même. Voici comment les choses se passent :

Il se présente d'abord le cas ordinaire du maçon qui meurt sans avoir appelé ni refusé le prêtre. Si ses attaches avec la maudite société sont généralement connues, au point de n'être cachées pour personne... C'est un réproché qu'il faut abandonner aux enterrements civils. Le mot est historique et nous l'avons entendu de nos propres oreilles.

Si, au contraire, ses relations avec la Loge n'ont pas fait grand bruit : alors c'est la casuistique du lieu, des circonstances et des intérêts de la fabrique qui décidera. Vaut-il mieux frapper un grand coup par un refus ? On refusera. Est-il préférable d'éviter un enterrement civil ? Scandale toujours dangereux pour les convictions chancelantes. On l'évitera. Seulement, dans la première hypothèse, il n'est pas d'infamies qui ne soient racontées sur le misérable. Dans la seconde, silence profond et oublié.

(A suivre.)

PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir les numéros 52 et suivants.)

Coustos fut surtout interrogé sur l'origine, les cérémonies, les doctrines et le but de la Franc-Maçonnerie. Il est à remarquer que, dans toutes les affaires semblables, les inquisiteurs, aussi bien que les congrégations secrètes, avaient pour but d'apprendre, sur la Société maçonnique, quelque chose de nouveau qu'ils croyaient ignorer malgré les publications et les révélations sur la Société dues, le plus souvent, à la Congrégation de Jésus.

C'est par ces interrogations que *Coustos* apprit qu'il était déferé au tribunal de l'inquisition, non pour complicité de vol, mais pour crime de maçonnerie.

Si les francs-maçons français d'aujourd'hui s'inquiètent peu de cacher leur qualité, il n'en était pas de même au siècle passé ; la discrétion des anciens maçons, devenue proverbiale, était à l'abri de toute épreuve ; l'histoire ne nous rapporte pas de faits que, même dans les épreuves de la plus terrible persécution, des maçons aient laissé échapper ce qu'ils avaient juré de tenir caché. Les délations et les révélations nombreuses dont la Société fut l'objet, il y a un peu plus d'un siècle, furent l'œuvre de traitres envoyés au sein de l'association pour dévoiler ce que l'on appelait, à l'époque, des mystères.

Aussi, les explications que donna *Coustos* ne satisfirent point les juges : on eut beau insister et lui faire la promesse de le délier du serment par lequel il se croyait tenu, s'il révélait les secrets maçonniques ; on n'obtint rien de lui. Irrités de sa discrétion et de sa fermeté, les juges le firent jeter dans une basse-fosse, où, au bout de quelques jours, il tomba dangereusement malade. Il fut mis alors entre les mains de plusieurs méde-

cins compétents capables d'assurer sa guérison.

Mais à peine convalescent, il comparut à nouveau devant les mêmes juges qui, cette fois abandonnant l'accusation de franc-maçonnerie, essayèrent de le convertir au catholicisme. Ils échouèrent dans cette tentative comme dans la première ; voyant qu'ils ne pouvaient aboutir, ils cessèrent de le faire comparaître, attendant que sa santé fut rétablie.

Lorsque sa guérison fut complète, ils lui firent subir un dernier interrogatoire touchant les secrets de la Franc-Maçonnerie, sans obtenir des réponses plus explicites que les premières. Alors, ils lui firent savoir que, puisqu'il refusait de confesser la vérité, ils allaient employer, à son égard, des moyens autrement énergiques que ceux dont ils avaient usés jusqu'alors. On le fit conduire dans la salle des tortures.

Lorsqu'il fut entré, ainsi que le tribunal, les secrétaires secrets et autres fonctionnaires, on appliqua des matelas contre les portes, afin que les cris qu'il pourrait laisser échapper ne parvinssent pas aux oreilles des autres prisonniers.

Il régnait dans ce souterrain, dénommé salle des tortures, une obscurité qu'atténuait seulement la flamme vacillante de quelques chandelles. A l'aide de cette clarté douteuse, *Coustos* aperçut autour de lui quantité d'instruments de supplices : des chaînes, des cordages, des carcans, des tourniquets, des échafauds, des marteaux, des pinces, etc., dont la vue le glaça de terreur ; il connaissait, par ouï dire, les procédés du tribunal de l'inquisition.

Les bourreaux s'emparèrent de sa personne, le dépouillèrent de ses vêtements, l'étendirent sur un échafaud, lui passèrent au cou un carcan, au pied des anneaux de fer, et le lièrent avec des cordes de la grosseur d'un doigt.

Les extrémités de ces cordes passaient dans le carcan et dans les anneaux de fer, après avoir traversé l'épaisseur de l'échafaud, au moyen de trous qui y étaient pratiqués, s'enroulaient, au-dessous, sur un tourniquet qui, mis en mouvement à un signe des inquisiteurs, tendait les cordes et les faisait pénétrer dans les chairs du patient, lui faisant ainsi subir sur toute la surface du corps d'inexprimables douleurs. Les câbles passés dans les anneaux des pieds et du cou s'enroulaient aussi sur le tourniquet allongeant ainsi les membres qui souvent se brisaient.

(A suivre.)

MÉMOIRE

EN FAVEUR D'UN PROJET D'UNE SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES JEUNES ENFANTS PAUVRES DE LA VILLE DE LYON ET DE SES FAUBOURGS.

Nous publions la fin du rapport du F. Bertholon, en 1838, sur la Société de patronage. Nos nombreux amis qui, à Lyon, font partie de cette si utile Société, se reporteront avec plaisir au temps où a commencé l'association à laquelle ils donnent tout leur zèle et tout leur dévouement.

Jeter au hasard une aumône dans le gouffre insatiable des misères humaines et s'enfuir à la hâte en se bouchant les yeux et les oreilles pour n'être poursuivi ni par des images affligeantes, ni par des cris plaintifs, c'est l'acte d'une pitié instinctive, mais ce n'est pas la bienfaisance éclairée. Ainsi, mes Frères, les dons que vos mains versent çà et là autour de vous, attestent, sans contredit, de généreuses intentions, mais n'en sont pas moins des ressources perdues. Votre charité ne fait qu'adoucir des maux qui se réveillent bientôt plus cuisants, et, ce qui est pis encore, qu'entretenir autour des Loges une race de mendiants effrontés, autorisés par l'incroyable patience avec laquelle

vous consentez à être leur dupe ; vos libéralités deviennent une prime en faveur du vagabondage et de la paresse ; car, de tout temps l'aumône a engendré la mendicité au lieu de la détruire. Ce phénomène effrayant se reproduit partout : en Angleterre, devant la taxe des pauvres ; en Espagne, à la porte des couvents ; en France, autour des bureaux de bienfaisance. Partout une faiblesse imprévoyante conduit aux plus fâcheuses conséquences, et, au lieu de relever l'homme tombé dans le malheur, sert à énerver ses bras et avilir son caractère. Un pays où un grand nombre de citoyens oseraient mentir sans honte, serait un pays bientôt démoralisé et perdu ; car, à la suite de la mendicité se traînent tous les désordres. L'excitation constante qu'exerce sur les imaginations les jouissances raffinées dont notre civilisation étale de toutes parts l'attrayant spectacle, en agissant sur des esprits qui ne connaissent pas de frein, engendre fatalement tous les vices et tous les crimes. Est-ce à dire pour cela qu'il faille considérer les plaies qui dévorent le corps social comme des maux nécessaires, et, enveloppé dans son égoïsme, suivre froidement le progrès du fléau seulement pour se garantir de ses atteintes, ou qu'il faille en chercher le remède dans une inflexible insensibilité, comme semblent le croire quelques économistes qui, épouvantés de l'accroissement de la misère, en ont fini par trouver l'homme trop à l'étroit sur un globe fertile dont la plus grande partie est encore inhabitée ou improductive. Non, rejetons ces désolantes théories et, plus confiants dans les destinées humanitaires, pour guérir le mal remontrons à ses causes.

Jusqu'à présent, les sociétés humaines, préoccupées des conquêtes politiques, industrielles et scientifiques qu'elles poursuivent avec persévérance, attachées à grandir leur intelligence et à multiplier leurs forces, afin de courber la nature sous leurs puissantes mains, semblent avoir négligé d'appliquer sur elles-mêmes, à leur propre bonheur, le fruit de leurs études et de leurs labeurs, comme si elles ne se sentaient pas assez fortes encore pour mettre la main à l'œuvre, leurs institutions philanthropiques, leurs hospices, ne semblent être fondées que dans un but de soulagement passager ; parmi elles-mêmes, de ces institutions qui paraissent empreintes d'un caractère d'avenir, il est impossible de reconnaître aucun ordre, aucun système raisonné de charité, toutes ont été créées au hasard, au fur et à mesure des besoins. Sans doute, on a fait beaucoup pour l'humanité en élevant au milieu des prisons, où croussaient ensemble tous les crimes, toutes les infamies et où les condamnés, au lieu de se corriger, achevaient de se pervertir, des pénitenciers destinés à rendre les criminels à de meilleurs sentiments ; en fondant les hôpitaux pour les malades ; des maisons de refuge pour les vieillards ; des dépôts de mendicité pour les vagabonds ; des caisses d'épargne pour les ouvriers ; des asiles et des écoles pour leurs enfants, nous devons rendre hommage aux hommes généreux à qui la société doit ces bienfaits. Mais, tout en leur rendant justice, nous devons le reconnaître, ils ont manqué de logique et de prévoyance.

Pourquoi attendre que l'homme ait failli pour songer à former sa raison et son cœur, pour lui accorder une protection que notre intérêt et la justice nous font un devoir de lui accorder, n'a-t-il mérité notre sollicitude que du moment où il est devenu à craindre ? Notre générosité ne serait donc plus que de l'égoïsme ! Pourquoi y a-t-il des malades et des vieillards qui sont forcés d'aller dans nos hospices, sous une livrée humiliante, loin des consolations de leurs proches et de leurs amis, des soins de leurs enfants.

Ces travailleurs, dont l'adresse et l'infatigable patience créent les richesses qui font votre orgueil, ne pourraient-ils obtenir, dans la répartition des produits, une part qui leur permit de vivre en soutenant leur famille, et de mourir au milieu d'elle en la bénissant. De quel droit enfermer celui qui mendie quand vous n'avez pas songé à lui apprendre un métier, à lui assurer du travail ? Qu'im-
portent les caisses d'épargne à l'ouvrier, s'il n'a pas d'économies à y déposer ; qu'importe à leurs enfants qu'il y ait des asiles et des écoles si leurs parents ne comprennent pas la nécessité de les y envoyer.

Heureux le jour où une organisation sociale plus paternelle, et surtout plus équitable, aura rendu la plupart de ces institutions inutiles, en offrant aux citoyens placés dans des conditions égales d'indépendance et de bien-être une protection constante et affectueuse. Alors, l'enfant ne naîtra pas courbé d'avance sous un héritage fatal d'ignorance et de malheur. La vie sourira à tous et s'ou-

SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites
Par M. FERRER
Ancien Conseiller général du Rhône

ÉCRITS ET LEÇONS DES JÉSUITES

(Suite)

Dans tous les cas, il est certain que les plus grands maux devaient préoccuper les esprits et donner lieu à ces soupçons, pour que l'évêque Colbert, de Montpellier, ait écrit, en 1726, à M. de Soissons :

« Si Paul V s'était rendu aux sages remontrances qui lui furent faites pour publier la bulle contre Molina, il aurait épargné à l'Eglise tous les maux que l'on y voit : au Saint-Siège, cette foule de décrets qui ont été la suite de sa complaisance pour les jésuites ; aux jésuites, le malheur d'être devenus une pierre d'achoppement dans Israël ; aux fidèles, celui d'être dirigés par des hommes qui ne connaissent de la religion que l'extérieur, qui ont établi des maximes pour justifier les péchés ; et qui, voulant accorder les passions à l'Evangile, n'ont pas réformé les passions, mais ont travaillé à détruire l'Evangile. »

En 1728, les religieuses franciscaines de Barleta, dans la Pouille, piquées de l'ingratitude des jésuites, les chassèrent elles-mêmes du collège que ces pères avaient fait bâtir sur un sol qu'elles leur avaient abandonné.

Deux ans après eut lieu le procès scandaleux du P. Girard et de sa pénitente, Catherine Cadière, jeune fille appartenant à une honnête famille de Toulon, procès qui montra les pères de Jésus abusant de leur ministère de directeurs de consciences pour satisfaire leur lubricité.

« Très pure, est-il dit dans les pièces de ce procès, Catherine Cadière était très sensible. A tel contact léger qu'une autre n'eût pas remarqué, elle perdait connaissance ; un frôlement près du sein suffisait : Girard en fit l'expérience, et cela lui donna de mauvaises pensées. Il la jeta à volonté dans ce sommeil ; elle ne songeait nullement à s'en défendre, ayant toute confiance en lui, inquiète seulement, un peu honteuse de prendre avec un tel homme tant de liberté et de lui faire perdre un temps si précieux. Il y restait longtemps. On pouvait prévoir ce qui arriva. La pauvre jeune fille, toute malade qu'elle fut, n'en porta pas moins à la tête du Jésuite Girard un invincible enivrement. Une fois, en s'éveillant, elle se trouva dans une position très ridiculement indécente ; une autre fois, elle le surprit qui la caressait. Elle rougit, gémit, se plaignit ; mais il lui dit impudemment : « Je suis votre maître, votre Dieu... vous devez tout souffrir au nom de l'obéissance. » Vers Noël, à la grande fête, il perdit la dernière réserve. Au réveil, Catherine s'écria : « Mon Dieu ! que j'ai souffert ! — Je le crois, pauvre enfant ! » dit le Jésuite Girard d'un ton compatissant. Depuis, elle se plaignait moins, mais elle ne s'expliquait pas ce qu'elle éprouvait dans le sommeil. »

Bientôt, est-il nécessaire de le dire ? la jeune

Catherine Cadière sentit quelque chose tressaillir dans ses entrailles : elle était mère ! Et il y a encore des jésuites en France !...

A Nankin, les jésuites ne se conduisaient pas plus décemment. L'évêque François écrivait au pape Benoît XIV, qui a occupé le Saint-Siège de 1740 à 1758 :

« La nécessité m'oblige de me taire et de tolérer en eux des choses qui sont néanmoins très insupportables. Parmi les faits de cette nature et qui sont vraiment dignes de larmes, il se trouve des scandales commis publiquement, ce qui cause aux âmes le plus grand préjudice, et tourne au déshonneur de la sainte loi de l'Evangile.

« Tel est en particulier le crime que commit, peu de temps après son arrivée, le P. Emmanuel-Joseph avec une fille de mauvaise vie, qui en devint enceinte. La débauche de ce père fut si notoire, que dans tous les coins des places publiques, on en afficha des placards.

« Mais le crime commis par le P. Antoine-Joseph, supérieur de la Mission, a été bien plus scandaleux encore. Cet homme, pendant huit années entières, est demeuré continuellement plongé dans l'abominable habitude de pécher avec les femmes, même dans le temps qu'elles venaient à confesse, et dans le lieu même où il les confessait. Aussitôt après il leur donnait l'absolution et les faisait communier. Il leur disait que ce n'était pas là des actions qui fussent leur faire de la peine, parce que tous les pères, évêques et le pape même étaient dans de semblables pratiques. La débauche de ce père a causé bien des grossesses, des avortements et des accouchements scandaleux. »

Après cela, est-il possible de douter de l'immoralité des jésuites ? Est-il possible, après les faits qui précèdent et la lettre de l'évêque Fran-

çois-Nankin au pape Benoît XIV, de douter des pratiques monstrueuses des jésuites ?

II

Puisqu'il est incontestable que l'enseignement jésuitique a le pouvoir d'obscurcir le soleil et nous a rendus sourds et aveugles au point que nous sommes incapables de distinguer le bien et le mal, laissons à l'un des magistrats du XVIII^e siècle, qui ont combattu avec le plus de talent et de patriotisme les pratiques scandaleuses des jésuites, laissons au procureur général du Parlement de Provence, à Ripert de Monclar, le soin de nous peindre les instituteurs auxquels les pères de famille s'obstinent à confier aveuglément leurs enfants :

« Les jésuites, dit-il, n'ont pas même l'idée de liberté et de patriotisme, bien loin d'en avoir le fanatisme ; corrupteurs politiques de tout gouvernement ; flatteurs des grands et de leurs passions ; promoteurs du despotisme, pour étouffer la raison et s'emparer de l'autorité ; ennemis des lois qui s'opposent à leurs desseins obliques ; calomnieux de tous ceux qui aiment sincèrement le prince et l'Etat, ils mettent un sceptre de fer dans la main des rois, et le poignard dans celle des sujets ; ils conseillent la tyrannie et enseignent le tyrannicide ; ils allient de même, au gré de leur intérêt, l'intolérance la plus cruelle avec une indifférence scandaleuse pour le fond de la religion et pour la morale ; ils permettent tous les crimes et ne pardonnent pas des disputes sur des mots dans des matières peu intelligibles ; ils sauvent l'idolâtre qui les considère, et persécutent le catholique qui leur refuse sa confiance. »

(A suivre.)

virra pour tous avec les mêmes chances. Mais il ne nous est pas donné d'opérer une pareille métamorphose; nous ne pouvons qu'y contribuer en apportant notre coopération dans le grand œuvre de la réforme. Jusqu'à présent l'on a prétexté, pour différer l'émancipation des masses, leur ignorance et leurs mœurs, et, sans remarquer que cette ignorance même et ces mœurs les empêchent de comprendre l'utilité des institutions qui leur sont ouvertes, et, par conséquent, d'en profiter, nos philanthropes attendent patiemment qu'ils sortent de ce cercle vicieux dans lequel ils resteraient constamment enfermés, aveugles et esclaves si une main ne s'étendait pour les conduire.

Soyons ces conducteurs officieux, et, en agrandissant leur intelligence par l'instruction, en élevant leur âme par de nobles exemples, en adoucissant leurs mœurs par des relations plus intimes et plus fraternelles avec nous, donnons-leur les moyens de conquérir une destinée meilleure et de s'en montrer dignes.

Combien d'enfants, aujourd'hui, croissent abandonnés comme des plantes sauvages, sans profiter des ressources que la société leur offre. Combien, par l'ignorance ou l'abandon de leurs parents, laissent s'étioler et périr, faute de culture, dans les exhalaisons infectes des ruisseaux de nos grandes villes, le germe des plus brillantes qualités! Combien n'ont jamais su que des asiles et des écoles leur sont ouvertes! Combien n'ont eu pour toutes leçons que les inspirations de leurs grossiers appétits, les perfides séductions de camarades pervers, et souvent les exemples funestes de leurs parents! Combien enfin ne se sont aperçus qu'ils vivaient au sein d'une société que lorsqu'ils se sont trouvés en face de la loi prête à les flétrir! Il est des races où l'abrutissement, l'oisiveté et l'ignominie se transmettent de génération en génération.

Le but de la Société de patronage serait d'arracher les pauvres enfants à l'abandon dans lequel ils vivent; de leur donner, dès leur plus jeune âge, un protecteur, un guide qui veille incessamment sur eux et les rattache à la vie sociale par l'attrait d'espérances inconnues, de sentiments généreux, et les liens d'une paternité nouvelle. Le patron suppléerait, par une sollicitude constante, à l'insouciance ou à l'inexpérience des parents. Par ses soins, l'enfant conduit aux salles d'asile d'abord, puis aux écoles, stimulé par ses encouragements et ses avis, verrait se développer son intelligence et son cœur, vous le suivriez avec intérêt pendant le cours de ses premiers travaux, et, lorsque son aptitude et ses succès vous auraient paru mériter des encouragements, vous ajouteriez à vos bienfaits la faveur d'une instruction plus complète. Mais avant de le lancer dans un monde qui ne donne rien que contre des services positifs, vous lui auriez fait apprendre un métier, et l'auriez muni des outils nécessaires pour l'exercer. Ainsi, se régénérerait peu à peu, par l'éducation et le travail, une population où la prostitution et les bagnes racolent sans cesse des victimes.

Si les philanthropes qui s'occupent de la réforme des prisons pensent, à force de soins, ramener au bien et au sentiment de leur dignité des hommes que la loi leur livre abrutis et gangrenés par la double habitude des débauches et des crimes. Si déjà quelques résultats heureux ont couronné leurs efforts, quels succès ne devez-vous pas espérer en agissant sur des âmes neuves encore. Ne vaut-il pas mieux surveiller l'arbrisseau quand il croît jeune et flexible, que de chercher à redresser l'arbre que le temps a tordu. S'emparer de ces jeunes plantes avant qu'elles aient

pu être atteintes par la corruption qui les entoure, ranimer leurs cœurs par de nobles idées, les façonner au bien, habituer leur esprit à la réflexion et leurs mains au travail, préparer enfin pour la patrie des citoyens utiles et dévoués, des épouses laborieuses, de bonnes mères, au lieu de vagabonds, de filles perdues; n'est-ce pas un apostolat digne de vous et des principes maçonniques? Ne serez-vous pas heureux et fiers d'avoir contribué à une pareille fondation! Et plus tard, lorsque peu à peu vos ressources s'étant agrandies par le concours de tous les citoyens généreux, il vous sera permis de remonter l'échelle sociale et d'étendre le bienfait de votre patronage sur un plus grand nombre d'enfants, ne vous sera-t-il pas doux d'apporter au sein d'une pauvre et honnête famille les bienfaits de l'éducation?

N'êtes-vous pas émus d'avance par la pensée du service que vous rendrez à la nation et des bénédictions que la reconnaissance publique vous réserve.

Dès ce moment, le malheureux, réhabilité dans sa propre estime, prendra part à son tour dans la grande famille, et, se mettant à la hauteur de sa position, en comprendra les devoirs. Désormais, il ne sera plus isolé dans le monde; en recevant le bienfait, il aura contracté l'obligation d'en profiter. Il trouvera en vous des amis fidèles dont la sollicitude les suivra partout, et il sera jaloux de récompenser vos soins en méritant votre estime.

Ne sentez-vous pas tout ce qu'il y a de moral et de fécond pour l'avenir dans ce lien unissant deux hommes de condition opposée, l'un par le service qu'il rend, l'autre par la reconnaissance. Le protecteur s'attache au protégé; des hommes entre lesquels nos préjugés et nos mœurs semblaient avoir posé une barrière infranchissable apprennent à s'apprécier; les distances s'effacent; le riche apprend tout ce qu'il faut de résignation et de courage à l'ouvrier pour rester vertueux; le pauvre emprunte dans la société de son bienfaiteur un langage plus distingué, un goût plus sûr, des habitudes plus polies. Chacun aura gagné dans ce rapprochement; tous les deux seront forcés de s'estimer. Il se formera entre eux des relations que rien ne pourra briser; et l'enfant du peuple, élevé jusqu'à son protecteur, par ses propres soins, tous deux se trouveront au même niveau et resteront amis et frères.

Ainsi, vos efforts augmenteraient l'efficacité des institutions qui existent, contribueraient à préparer la réforme sociale qui se fait pressentir, et à rendre possible le règne de l'égalité.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Après la tempête de *Martha*, nous avons eu du calme dans *Africaine* où M^{lle} Baux accomplissait son troisième début. Simple formalité qui n'a été qu'un prétexte à applaudissements et rappels.

Le ciel théâtral allait s'obscurcir de nouveau avec *Robert le Diable*, qui a eu le don de déchaîner un véritable orage. Ce n'est pas Robert qui déchaîna l'orage, mais bien les danseuses. L'orage, une fois déchaîné, fut difficile à apaiser, surtout si l'on songe que Louyrette chantait Bertram d'une façon déplorable.

Jourdain, qui faisait son premier début a été des

plus brillants et nous en sommes heureux pour la direction dont la situation fut un moment critique.

La seconde de *Robert le Diable*, que la direction nous donnait hier avec le concours de M. Boudouresque a été véritablement belle.

M. Boudouresque nous a donné le meilleur Bertram que nous puissions rêver. Nous nous trouvions en présence d'un véritable et d'un grand artiste. Sa présence a encouragé et soutenu ses partenaires, MM. Jourdain et Isouard, M^{lle} Baux et Hamann.

Nous avons, dans nos précédentes chroniques, pressenti la valeur de notre jeune second ténor M. Isouard; la représentation de *Robert* n'a fait que nous confirmer dans notre première appréciation. En somme, excellente représentation que nous aurons le plaisir de voir se reproduire, puisque M. Boudouresque nous reste jusqu'au 15 décembre.

CÉLESTINS. — Notre chronique sera courte aujourd'hui, car les Célestins ne nous ont rien donné de bien saillant.

Gerfaul n'a eu qu'un succès de courte durée. Nous n'insisterons pas.

On nous a ensuite tendu... *la Perche* qui fait quelques bonnes soirées. Vaudeville sans prétention, anodin au début, se réveille un peu aux deuxième et troisième actes. MM. Mercier, Schey, Aubert, Deroy, M^{lle} Jane Berty, Billon et Lavigne interprètent bien l'œuvre de Jules Prével et de Gaston Marot.

A bientôt le *Conseil judiciaire*, qui a obtenu un récent succès au Vaudeville.

BIBLIOGRAPHIE

La 52^e livraison de la **Grande Encyclopédie** (prix : 1 fr.) vient de paraître chez les éditeurs H. LAMIRAULT et C^{ie}, rue de Rennes, 61, à Paris.

Elle contient un grand nombre d'articles intéressants, parmi lesquels nous citerons *Annélides, Annexion, Annonces et Annuaire*.

Prix du volume broché, 25 fr. — Reliure, 5 fr. Les tomes I et II sont en vente et expédiés contre mandat-poste.

Revue moderne, n° 34 (20 octobre 1886).

SOMMAIRE : Les Sociétés de Visiteurs de l'Exposition Universelle de Paris en 1889, M.-A. Gromier. — Un Empire qui croule (le Maroc contemporain), Alcide Bétrine. — Un Patriote italien, Albert Savine. — A propos de quelques jeunes notes, Camille Bloch. — Profils et croquis, Léo Rouanet. — Question nationale. — Canal de jonction du Rhône à Marseille par Bouc, 1878-1886, Louis Combet. — A Judith Cladel (*Poésies*) Frédéric Bataille. — Eau-forte à la Callot (*Poésies*), J. Beulay. — Critique contemporaine. Le Réalisme de M. E. Pouillon, Dauphin-Meunier. — Les Deux Amours, Irénée Avias. — Le Cœur de Balbine, Catulle Mendès. — Coups de Cloche, Robert Bernier. — Le Mois, Divers. — La mode, Jeanne Dorty. — Le numéro : 1 franc. — Paris, rue du Département, 35 — Lyon, rue de Marseille, 24. — Abonnement : un an, 11 francs — Six mois, 6 francs.

La Volière, revue illustrée d'acclimatation en France et à l'étranger, paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, abonnements pour tous les pays : 8 francs par an, Wallon, administrateur éditeur, à Vichy (Allier). Bureaux à Paris, rue Jocquelet, 11.

Sommaire du 15 novembre 1886 : Les Oiseaux peints par eux-mêmes. — Les belles Roses, Le Lophortyx de Californie. — Le Colin de la Virginie. — Le Téléphone — L'Agriculture. — Le Vétérinaire chez soi. — Le choix des Poules. — Les Ecrevisses. — Chants et Chansons. — Les Bloodhounds chasseurs d'hommes. — Le Canard. — La Poule d'eau. — La Chanson des Mois. — La Société française d'Ornithologie. Un numéro spécimen est envoyé à toute demande.

AVIS

Nous rappelons que le *Franc-Maçonn* est en vente dans les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de Saône-et-Loire, du Jura, chez tous les libraires et marchands de journaux.

On le trouve également à Nevers, Epinal, St-Pierre-de-Reims, Vrigue-aux-Bois (Ardennes), Sedan, Bordeaux, Angers, Lisleux, Rouen, Avignon, Marjevois, Foix, Lille, Alger, Constantine, etc., etc., ainsi que dans les principales gares de chemins de fer.

AVIS DE RÉUNION

Comité de Direction du journal le *Franc-Maçonn*.

Réunion des délégués au Comité, samedi, 20 courant à 8 heures du soir, local habituel.

Réunion très urgente, des résolutions très importantes devant être prises.

AVIS

Le *Franc-Maçonn* rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

L'Administration du *Franc-Maçonn*, désireuse de faire participer ses nombreux lecteurs aux avantages d'une publicité peu coûteuse et très répandue, vient de fixer, ainsi qu'il suit, le prix des insertions dans le *Franc-Maçonn* :

ANNONCES (la ligne)..... 0 fr. 25
RÉCLAMES 0 fr. 50

Des conditions spéciales seront faites aux annonces périodiques ainsi qu'aux annonces de librairie.

Toutes les annonces ou réclames doivent être adressées à l'administration du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFALLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.
Le kilo g., 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouvillie, 71, Lyon.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs LA PARIS 61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamble Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Gissmann, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lavasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Payables à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

LA PRINCIPALE

51, rue de Chartres, LYON

BUREAU SPÉCIAL
Pour l'Achat et la Vente des Immeubles et Fonds de Commerce
Directeur : M. LOUIS, défenseur au Tribunal de Commerce

USINE A VAPEUR — FABRICATION MECANIQUE

BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges incandescents en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD
Rue Jean-Baptiste-Say, 22
(Près la gare de la Ficolle et du boulevard de la Croix-Roussé)

LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie.
Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerrétype.
Portraits après décès

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE
On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en 1861

ACHAUME Fils

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le **Café Rousset**. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DEPOT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

Journaux
Thèses, Mémoires, Actions
Mandats, Prospectus
Factures, Têtes de lettres
Cartes de visite
etc., etc.

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

52, Rue Ferrandière, 52

Près le quai du Rhône

LYON

Labeurs
Affiches, Lettres de décès
Livrets de Société
Registres, Catalogues
Cartes d'adresse
etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX